

**Jean- Pierre CHANTIN, *Des « sectes » dans la France contemporaine***

**1905 – 2000. Contestations ou innovations religieuses ?**

Editions Privat (B.P. 828, F. 31080 Toulouse cedex 6). 2004. 157 p. Index, bibliographie. 23 €.

Jean- Pierre Chantin, docteur en histoire religieuse contemporaine, est membre de l'Institut d'histoire du christianisme de l'Université de Lyon III. Avant l'édition de ce livre, il avait dirigé la rédaction de l'ouvrage collectif *Les marges du christianisme* édité par Beauchesnes en 2001.

Le présent livre a été publié peu avant le centenaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat français, et fait le point sur les minorités religieuses après un siècle d'application. Le contexte est aussi celui de la psychose causée par la présence des sectes sur le territoire. Se référant çà et là à des mouvements religieux importés, ce livre est cependant consacré pour l'essentiel aux aspects spécifiquement français de la marginalité religieuse, étudiée dans un ordre chronologique. Il contribue à donner un arrière plan historique à l'actuel débat sur les sectes qui agite l'opinion.

L'héritage du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la survivance de la Petite Eglise qui regroupe ceux qui se sont opposés au concordat signé par le Pape et Napoléon I<sup>er</sup>. Refusant la démission des évêques d'ancien régime, attachée aux droits de l'Eglise de France et à ceux des Bourbons, elle n'a plus de clergé depuis le décès en 1829 de Monseigneur de Thémines et des derniers prêtres disparus durant les années 1830. Les paroissiens ont voulu continuer à respecter les anciennes fêtes chômées supprimées par les articles organiques ajoutés par Napoléon au concordat, refusé de reconnaître la légitimité des prêtres constitutionnels et d'admettre la suppression de paroisses et de diocèses. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, il subsiste une cinquantaine de groupes qui, constatant que le Pape a condamné la loi de 1905, considèrent que pour l'Eglise romaine le concordat n'est pas aboli. Ces anticoncordataires, mouvement laïc et sclérosé, n'ont pas donné suite aux tentatives de réintégration dans l'Eglise à l'époque de Vatican II.

L'héritage du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est aussi les mouvements millénaristes : le Bonjouristes dont un groupe, les Béguins de la banlieue de Saint-Etienne, subsistent actuellement ; les visionnaires de la fin du siècle qui annoncent le Grand Monarque et le retour du Christ : les Mélanistes qui se réfèrent au secret de La Salette, Mathilde Marchat et Marie Martel. C'est aussi l'ésotérisme marqué notamment par Papus, vulgarisateur de l'occultisme par le truchement de l'Ordre Martiniste, Doinel et son Eglise gnostique, les Rosicruciens, le spiritisme de Kardec et l'Antoinisme. Enfin, le vieux – Catholicisme, séparé de l'Eglise Catholique en raison de son opposition à l'infaillibilité pontificale, n'a pas réussi à percer dans l'Hexagone. Malgré l'accentuation de la liberté religieuse permise par la loi de 1905, aucune option n'a vraiment réussi à se placer en position de force : Rome avait pu consolider son autorité sur les catholiques français.

Le début du XX<sup>e</sup> siècle est marqué par les dernières tentatives gallicanes, un désir d'autonomie par rapport à la Papauté. Pie X ayant condamné la loi de 1905, les associations cultuelles qu'elle instaure pour gérer les églises sont considérées comme schismatiques. Des essais pour les fédérer, à l'instigation de Félix Meillon et

de Henri des Houx, ont été tentés dans un contexte de conflit avec la hiérarchie et aboutissent à la création en 1907 d'une Eglise Catholique, Apostolique et Française dirigée par l'archevêque Joseph – René Vilatte, vite marginalisée en raison de dissensions et des échecs des cultuelles devant les tribunaux. Monseigneur Giraud, nommé évêque par Vilatte, s'efforce de réunir ce qui en subsiste ; il est à l'origine des groupuscules gallicans, imprégnés d'occultisme, dont l'Eglise Gallicane qui siège en Gironde, à Gazinet. Ils regroupent des opposants à la romanisation du catholicisme, des tenants d'une religion populaire modernisée en quête d'une structure peu contraignante. D'autres s'orientent vers l'orthodoxie, tel Louis – Joseph Winnaert devenu l'archimandrite Irénée.

La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle prolonge la période précédente. La fin du concordat n'a pas ouvert la France aux sectes. La seconde guerre mondiale inaugure une période d'inquiétude : la shoah, la bombe atomique et la guerre froide créent une ambiance d'apocalypse qui favorise le pullulement et l'agressivité des sectes. Les groupes qui se créent en France ne s'expliquent pas par des tensions au sein de l'Eglise de France : ils recherchent un monde meilleur, une médiation spirituelle ; ce sont les Hinchistes, l'Eglise Protestante Evangélique de la sœur Gaillard, les Amis de l'Homme dont l'essentiel de la branche française s'est séparé du siège suisse à l'instigation de Sayerce ; après la mort de Lydie Sartre, le groupe s'est scindé en deux : le Renouveau des Amis de l'Homme s'opposant aux Amis sans Frontières créés en 1984. Parallèlement, les lieux d'apparition de la Vierge se multiplient, suscitant la prudence de la hiérarchie catholique, voire la condamnation des pèlerinages sauvages qu'ils ont suscités (Bouxières- aux- Dames, Kérizinen, Athis – Mons, Espis, Arcachon, Montluçon, Hubersent.). Les messages qu'elle délivre appellent à prier pour la France, annoncent des malheurs mais aussi le Grand Monarque, et condamnent le communisme. Marie se présente comme corédemptrice. Des groupes catholiques non romains profitent de la prudence de l'Eglise pour s'y implanter, telle l'Eglise Catholique Latine à Espis. Très différente, l'Eglise Chrétienne Universelle du Christ de Montfavet est la première vraie tentative de créer une religion de remplacement typiquement française ; c'est aussi à son sujet que pour la première fois l'opinion a associé les notions de secte et de dangerosité. Le concile de Vatican II débouche sur un compromis entre novateurs et traditionalistes, mais peu après l'encyclique *Humanae Vitae* condamnant la contraception fait douter ceux qui avaient espéré en une réconciliation de l'Eglise avec son temps. Le clergé est dévalorisé, la pratique et les vocations subissent une érosion. Tandis que les déçus s'éloignent de l'Eglise les traditionalistes y voient des effets négatifs du concile et plus ou moins vite se séparent de Rome : Monseigneur Lefebvre et la Fraternité Saint Pie X, l'abbé Georges de Nantes et la Contre – Réforme Catholique (devenue Communion Phalangiste en 1984), l'abbé Coache et Monseigneur Ducaud – Bourget (qui prend le contrôle de l'église parisienne de Saint – Nicolas – du – Chardonnet en 1977) ; les Sédévacantistes , tels le père Guérard des Lauriers, considèrent que la Papauté est tombée dans l'hérésie et donc que le siège pontifical est vacant depuis Paul VI. Il se crée plusieurs dizaines de petites Eglises catholiques non romaines, souvent réduites à l'état de groupuscules, tandis que le gallicanisme subsiste et que l'orthodoxie s'oriente autour d'une Eglise Catholique Orthodoxe de France. Alors que les Lefébvristses sont de fervents catholiques, ceux qui fréquentent les petites Eglises catholiques ou orthodoxes constituent un public de proximité éloigné de l'Eglise romaine et demandeur de secours spirituels ; ce sont plutôt des clients que des fidèles. Un cas spécial est celui

de l'antipape Clément XV, domicilié à Clémery (Meurthe-et-Moselle) : il intègre dans les croyances de son Eglise Catholique Rénovée la thèse selon laquelle Marie et Joseph sont corédempteurs, que le monde est entré depuis 1968 dans le troisième testament de l'Esprit Saint, et une cosmogonie révélée par les Extra – Terrestres. La seconde moitié des années 1970 est marquée par un renouveau des apparitions mariales (Dozulé, Derval, Puylaurens, Le Fréchou, La Talaudière). Une apparition donne une légitimité au groupe qui s'en réclame, et qui se situe souvent dans la lignée de Clément XV.

Suit l'époque des religions modernes : les Pèlerins d'Arès fondés par Michel Potay, le Mandaron de Gilbert Bourdin ( le *seigneur Hamsah Maranah, messie cosmoplanétaire*), et les Raéliens. Au-delà des différences, ces mouvements s'inscrivent dans un contexte moderne fait d'intérêt pour les traditions religieuses autres que le christianisme, de recherche de cautions rationnelles et pourtant d'appartenance à la civilisation occidentale.

La fin du livre traite de l'histoire immédiate : le rapport de la commission parlementaire sur les sectes, les organismes qui en ont résulté, l'un remplaçant l'autre suite aux changements politiques (Observatoire des sectes, puis Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes, puis Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires), la loi About – Picard de 2001 qui permet de sanctionner les sectes responsables d'abus de faiblesse. Les orientations récentes de la nouvelle religiosité sont présentées sous la forme d'une étude des déclarations de créations d'associations recensées dans le supplément de *Mouvements Religieux*. S'avançant sur le terrain de la sociologie, J.P. Chantin constate que l'ancienne classification des groupes religieux élaborée par Max Weber et Ernst Troeltsch au début du XX<sup>e</sup> siècle est obsolète parce que mise au point dans le cadre d'un arrière – plan chrétien alors que les organisations nouvelles s'en éloignent. Hétérogènes, elles cherchent leur voie entre l'orientalisme et l'éсотérisme occidental. Elles veulent acquérir la puissance par la manipulation de forces extraordinaires. On assiste à la mise à nu d'une religiosité basique dans laquelle le principe divin occupe de moins en moins de place, à une recomposition du religieux. Selon l'auteur, prudent lorsqu'il donne un avis, l'Etat devrait dans le débat sur les sectes se borner à juger les atteintes aux personnes et aux biens. Quant au débat lui – même, J.P. Chantin juge indispensable que les travaux des spécialistes (sociologues, historiens des religions) soient enfin pris en compte. On ne pourra que l'approuver.

Son livre contribue à contextualiser ce débat. La lecture de ce résumé ne dispense pas de le lire : pour une mention d'une personne ou d'une Eglise dans la présente recension, le lecteur trouvera tout un développement dans l'ouvrage. Reposant sur une solide bibliographie, celui – ci fera office de référence. Evidemment, ce n'est pas en 157 pages que le sujet aura été épuisé. Le champ de la recherche reste ouvert, et l'actualité amènera des mises à jour dans de prochaines éditions.

**Bernard Blandre**